

# **CONSEIL D'ORIENTATION**

## **NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Sur l'orientation des étudiants et l'éducation au choix

Version finale

Octobre 2020

### **SOMMAIRE**

<b>01.</b>	<b>MISE EN PLACE DE L'APPROCHE ORIENTANTE.....</b>	<b>2</b>
<b>02.</b>	<b>INFORMATION NEUTRE ET DE QUALITÉ.....</b>	<b>2</b>
<b>03.</b>	<b>CONCERTATION AVEC LE SECONDAIRE ET DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.....</b>	<b>3</b>
<b>04.</b>	<b>ORIENTATION DANS LES MISSIONS DE L'ARES.....</b>	<b>3</b>
<b>05.</b>	<b>SENSIBILISATION AU MONDE PROFESSIONNEL.....</b>	<b>4</b>
<b>06.</b>	<b>OBSERVATOIRE DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE.....</b>	<b>4</b>
<b>07.</b>	<b>FORMULES PRÉPARATOIRES.....</b>	<b>5</b>
<b>08.</b>	<b>DISPOSITIF DE DÉCOUVERTES DES DOMAINES D'ÉTUDES ET ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES.....</b>	<b>6</b>
<b>09.</b>	<b>GT ORIENTATION MIS EN PLACE PAR LE CONSEIL D'ORIENTATION (ARES).....</b>	<b>7</b>
09.1 /	Composition.....	7
09.2 /	RÉUNIONS ORGANISÉES.....	7

Cette année, le Conseil d'orientation a choisi de rendre un avis sur un seul axe de travail : l'orientation des étudiants et l'éducation aux choix. Ci-dessous, les huit recommandations proposées.

Le groupe de travail mis en place par le Conseil d'Orientation en 2020 s'est prioritairement focalisé sur l'orientation des étudiants vers le supérieur. La thématique des réorientations en cours d'études et des adultes en reprise d'étude a été brièvement évoquée et mériterait la création d'un GT avec cette mission spécifique.

Le document détaillé ayant conduit à ces propositions est disponible au secrétariat de l'ARES.

## 01. MISE EN PLACE DE L'APPROCHE ORIENTANTE

Placer l'orientation au cœur des apprentissages tout au long du parcours de l'élève dans l'enseignement obligatoire (tel que prévu dans le cadre du Pacte pour un enseignement d'excellence, et plus particulièrement l'OS 1,3(3) qui distingue les missions des CPMS et la mission d'information des élèves sur les filières et les métiers), tout en étant particulièrement attentif aux publics défavorisés.

S'appuyer donc aussi sur les enseignants, dans les limites de leur charge telle que définie décrétalement<sup>1</sup>, qui sont les accompagnants de première ligne et leur permettre d'acquérir les savoirs, les compétences et les outils relatifs à l'éducation aux choix. Cela nécessite d'inscrire la dimension « approche orientante » dans la formation initiale des futurs enseignants et d'initier des finalités de master et des modules de formation continue aux questions d'orientation et d'insertion socioprofessionnelle, la formation au conseil en orientation ou en insertion socioprofessionnelle pouvant, elle, s'adresser en priorité aux professionnels du secteur.

- **MOTIVATION**

*Il s'agit d'amener les jeunes à s'impliquer dans leur formation, de leur donner les moyens de poser des choix et de prendre des décisions. Les enseignants sont des acteurs prépondérants pour donner un sens aux apprentissages, les ancrer dans les réalités du monde du travail et aider les jeunes à concevoir leur horizon formatif et professionnel, et ce de manière intégrée à leur enseignement (éducation aux choix).*

*A l'avenir, tous les référentiels disciplinaires du tronc commun devront d'ailleurs s'articuler aux visées transversales dont plusieurs sont constitutives de l'orientation (apprendre à se connaître, à poser des choix, découvrir les filières et les métiers, se forger un projet personnel), un domaine de compétences « orientation » a même été rajouté dans la DPC, intégrant pleinement ce défi dans les missions de l'enseignant.*

## 02. INFORMATION NEUTRE ET DE QUALITÉ

Baliser la façon dont les institutions présentent une information claire et objective sur l'offre d'enseignement supérieur, actualisée, exhaustive tout en restant concise. Cette information doit être neutre et lisible en termes de programmes de cours, de prérequis souhaités et d'horizons professionnels concrets, afin de fournir à tous, des repères clairs (indispensables pour une bonne orientation). L'ARES pourrait jouer ce rôle. L'autonomie des établissements d'enseignement supérieur en matière d'information sur les études reste évidemment

---

<sup>1</sup> Décret du 27 mars 2019

d'application mais elle se doit de respecter le code de bonnes conduites élaboré par la CIE (Commission de l'information sur les études) de l'ARES (en lien avec l'article 151/11 du Décret paysage).

- **MOTIVATION**

*Les enjeux relatifs aux besoins de recrutement des institutions sont très présents dans leur stratégie étant donné le contexte concurrentiel dans lequel elles sont amenées à évoluer (en enveloppe fermée). La neutralité est sans doute difficile à assurer, les services d'orientation des institutions étant des organes à part entière de celles-ci.*

### **03. CONCERTATION AVEC LE SECONDAIRE ET DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**

Organiser structurellement des concertations avec l'enseignement secondaire pour rester au fait de ses besoins en information sur l'enseignement supérieur (en termes de contenus, d'outils, d'activités...). Cette concertation peut s'organiser au départ de l'ARES, en s'appuyant sur les pôles (pour une vue transversale) ou/et en l'organisant filière par filière.

Appuyer la mission de soutien à l'orientation des établissements d'enseignement supérieur, notamment dans la dimension « orientation professionnelle ».

- **MOTIVATION**

*Mis à part au départ de certaines institutions ou réseaux, il n'existe peu ou pas de structures de concertation à plus grande échelle entre enseignement supérieur et enseignement secondaire, et dont la mission est de s'interroger sur les besoins en information des étudiants, les outils pour les aider à mieux s'orienter ainsi que sur les prérequis nécessaires. Cette concertation est ponctuellement ébauchée ou appliquée dans les filières qui organisent un examen d'entrée (sciences appliquées et médecine), mais elle gagnerait à être étendue à d'autres filières.*

*Les établissements d'enseignement supérieur ont un rôle à jouer dans le soutien à la démarche d'« orientation continue » des étudiants en cours de formation (indépendamment des processus de réorientation), notamment dans une perspective d'orientation professionnelle (précision d'un projet professionnel, etc.). Les établissements n'investissent pas tous ce rôle de la même manière, notamment selon les filières de formation mais aussi selon la « culture » de l'établissement.*

### **04. ORIENTATION DANS LES MISSIONS DE L'ARES**

Intégrer l'orientation dans les missions de l'ARES, préférentiellement au sein d'une commission existante, et instaurer des échanges structurés avec les instances travaillant sur ces questions pour éviter toute redondance.

- **MOTIVATION**

*L'orientation (et la réorientation) des étudiants n'apparaît actuellement pas explicitement dans les missions des commissions de l'ARES. Cette absence est difficilement compatible avec l'importance qu'occupe l'orientation dans le parcours des étudiants, la nécessité de répondre à leurs besoins en matière d'information neutre ainsi que le besoin d'établir un dialogue structurel avec l'enseignement secondaire,*

*Il y aurait cependant lieu de ne pas multiplier les commissions permanentes de l'ARES, d'autant que certaines traitent de sujets liés, comme la CAR (commission de l'aide à la réussite) et la CIE (Commission de l'information sur les études. Il serait judicieux de réfléchir au réagencement / regroupement de ces commissions existantes, en raison du fort lien entre ces thématiques. De même, il convient de créer des liens avec les instances traitant de certains aspects liés à l'orientation (par exemple, le futur Centre de Référence STEM, crée par le Gouvernement de la FWB).*

## **05. SENSIBILISATION AU MONDE PROFESSIONNEL**

Favoriser la sensibilisation du et au monde professionnel en suscitant des rencontres régulières et structurellement organisées à grande échelle entre étudiants et monde professionnel<sup>2</sup>. L'organisation à partir des pôles en collaboration avec les différents partenaires concernés par l'orientation (cités des métiers par exemple) apparaît particulièrement adaptée. La mise en place d'un tronc commun réellement polytechnique tout au long du parcours doit permettre à l'élève de se confronter à différents domaines pour aboutir à une orientation positive.

Augmenter la culture métiers de la communauté éducative en l'intégrant dans la formation initiale des formateurs (au sens large) et en articulant pour les acteurs de l'enseignement en charge de l'orientation, des ressources & informations sur les métiers.

- **MOTIVATION**

*Une organisation à grande échelle de telles rencontres permet aux élèves de côtoyer des professionnels représentant des secteurs suffisamment diversifiés et présente également l'avantage d'optimiser l'emploi du temps de ces professionnels en leur donnant accès à un plus grand nombre d'élèves que dans une ou quelques classes (Exemple : l'action annuelle « Demain, je serai », organisée à Charleroi par le Pôle hainuyer, la Cité des métiers, le Forem et diverses entreprises et qui réunit près de 700 élèves, 70 professionnels et 40 modérateurs issus de l'enseignement supérieur).*

*Le lien avec le monde professionnel est primordial dans le cadre de l'information sur les études d'enseignement supérieur. La formation des formateurs au sens large devrait en tenir compte pour augmenter la culture métiers de la communauté éducative et proposer des clés de lecture et d'accès adaptés aux besoins des élèves des différents niveaux d'enseignement.*

## **06. OBSERVATOIRE DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE**

---

<sup>2</sup> Sans laisser de côté les élèves à besoins spécifiques

Mettre en place un observatoire de l'insertion des diplômés même s'il ne s'agit sans doute pas du critère essentiel d'orientation. Il s'agit de mettre à disposition de tous, une information neutre et objective, centralisée pour toute la FWB. Les modalités de mise en place de ce guichet devraient être discutées entre les différents (et nombreux) acteurs concernés.

Cet observatoire doit idéalement pouvoir retracer le « parcours complet », de l'enseignement obligatoire aux emplois effectivement occupés dans la mesure du possible, en passant bien entendu par les filières d'études supérieures et de formation, et donc de décloisonner les bases de données. Un chantier dans ce sens est en cours en FWB, mais cela vaudrait la peine d'insister pour que ses travaux puissent aboutir.

- **MOTIVATION**

*L'insertion professionnelle concerne au premier chef les institutions qui portent une responsabilité sur ce que deviennent leurs diplômés. Elle peut également constituer un critère susceptible d'influencer le choix des jeunes étudiants tout en sachant qu'il y a davantage de difficultés pour les jeunes d'aujourd'hui à se projeter dans un avenir à moyen et à long terme.*

*Les « besoins du marché » ne sont pas forcément à prendre de manière négative ou « adéquationniste », en ce sens qu'ils peuvent aussi apporter des réponses sur quelques tendances lourdes, par ex. le numérique, les énergies renouvelables ou encore les circuits alimentaires courts...*

## **07. FORMULES PRÉPARATOIRES**

Etoffer et soutenir les formules préparatoires à l'enseignement supérieur ainsi que les formules d'aides à la réussite telles que par exemple l'augmentation de l'offre non payante et/ou de la qualité des possibilités de remise à niveau/remédiation, afin de compenser la « non équivalence » des parcours dans le secondaire. Il convient toutefois d'éviter d'avoir recours à l'organisation d'années préparatoires qui allongent le parcours des étudiants.

- **MOTIVATION**

*En FWB, l'accès à l'enseignement supérieur présente une particularité de type « tout ou rien », à savoir d'être complètement libre dès l'acquisition du CESS, exceptées quelques filières qui limitent l'accès sur la base d'un examen d'entrée (notamment les sciences médicales et sciences dentaires, et les sciences de l'ingénieur à l'université). Il n'est pas tenu compte des choix de parcours réalisés par l'étudiant pour l'obtention du CESS ou de la plus ou moins bonne maîtrise de certaines matières qui intuitivement ou objectivement sont associées à certaines filières du supérieur.*

*Etant donné cette disparité des parcours, il est important de permettre à l'étudiant qui le souhaite, de suivre des compléments de cursus en étoffant l'organisation de formules facilitant la transition secondaire/ supérieur, soit avant la fin ou en fin du secondaire (par exemple via des modules de remédiation adaptés en fonction des besoins et du projet de l'élève), soit par la suite (par exemple, via des formules d'aides à la réussite), pour éviter les approches bloquantes et/ou toute forme de discrimination sur base des parcours antérieurs.*

## **08. DISPOSITIF DE DÉCOUVERTES DES DOMAINES D'ÉTUDES ET ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES**

Organiser un dispositif permettant à l'étudiant d'identifier les domaines et les familles d'activités professionnelles qui correspondent le mieux à son vécu et à son projet personnel.

Coupler à ce dispositif l'accès des informations neutres sur les parcours possibles ainsi qu'idéalement, des tests représentatifs de certaines des compétences attendues selon la filière choisie. L'ARES pourrait coordonner cette action.

- **MOTIVATION**

*Il apparaît nécessaire d'intégrer pleinement dans la démarche orientante dans l'enseignement obligatoire, l'accès à des outils permettant à l'étudiant de s'évaluer et de positionner son projet par rapport à l'offre d'enseignement supérieur. Il s'agit de pouvoir explorer les professions associées aux différents domaines d'activités, de repérer les programmes d'enseignement supérieur en lien avec ces professions et de fournir une information la plus représentative possible sur les matières et les compétences qui lui sont associées (à l'instar de ce que font partiellement déjà les outils Columbus en Flandres ou « CURSUS » développé par l'UC Louvain).*

## 09. GT ORIENTATION MIS EN PLACE PAR LE CONSEIL D'ORIENTATION (ARES)

### 09.1 / COMPOSITION

COPRESIDENCE	SECRETARIAT	MEMBRES
Conti Calogero (UMons) Remels Olivier (FPE)	Jauniaux Caroline Naedts Bernadette	Annoye Romain (FEF); Bardaxoglou Nicole (HELB Prigogine), Cornet Christiane, Coudyzer André (HELHA), De Keyser Vinciane (Segec), Demanez-Caron France-Lise, Hollela Caroline (CFWB), Jacob Colette (Santhea), Mathy Céline (ULiège), Michel Isabelle (CEPAG), Pirenne Jean-Yves (ULiège), Prignon Pascale (Segec), P'tito Olivia (Bruxelles Formation), Sallets Joëlle (AEQES), Rose-Mary Delrue (Essenscia), Similon Astrid (UNESSA), Tollet François (Segec) , Toussaint Xavier (CSC), Wuidart Sandrine (ULiège), Zeller Thierry (CFWB)

### 09.2 / RÉUNIONS ORGANISÉES

- » 30 janvier (tour de table dans le cadre de la réunion du Conseil d'orientation stratégique de l'ARES).
- » 19 mars (remplacée par une demande de contributions à tous les membres).
- » 15 mai (en distanciel).
- » 11 septembre (en distanciel).